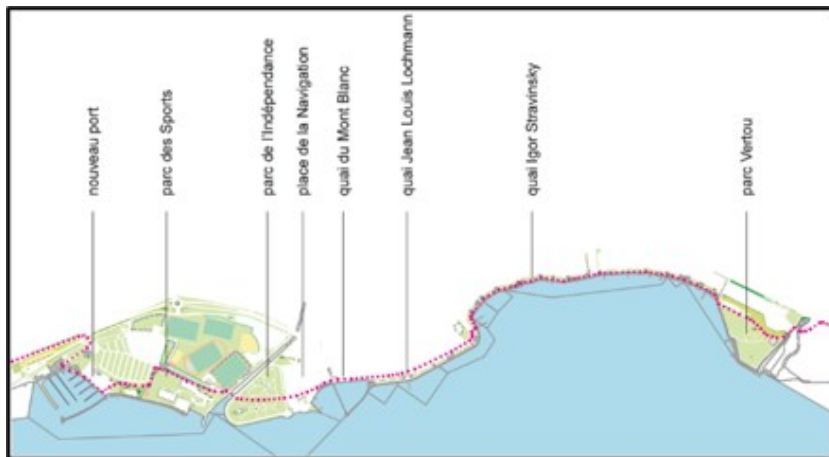




# **Reflet des activités 2025**

# Projets et Consultations



©Ville de Morges

## Morges Voie verte

Extrait du site [www.regionmorges.ch](http://www.regionmorges.ch) :

« A terme, elle devrait traverser toute l'agglomération de Saint-Prex à Pully, reliant au passage plusieurs destinations importantes allant du Parc des Sports et des Quais à Morges à la gare de Lausanne en passant par la gare de Prilly-Malley et les Hautes Ecoles.

Le tracé de la Voie verte dans la région morgienne s'étendra sur une longueur d'environ 12 km, de St-Prex à la Venoge. »

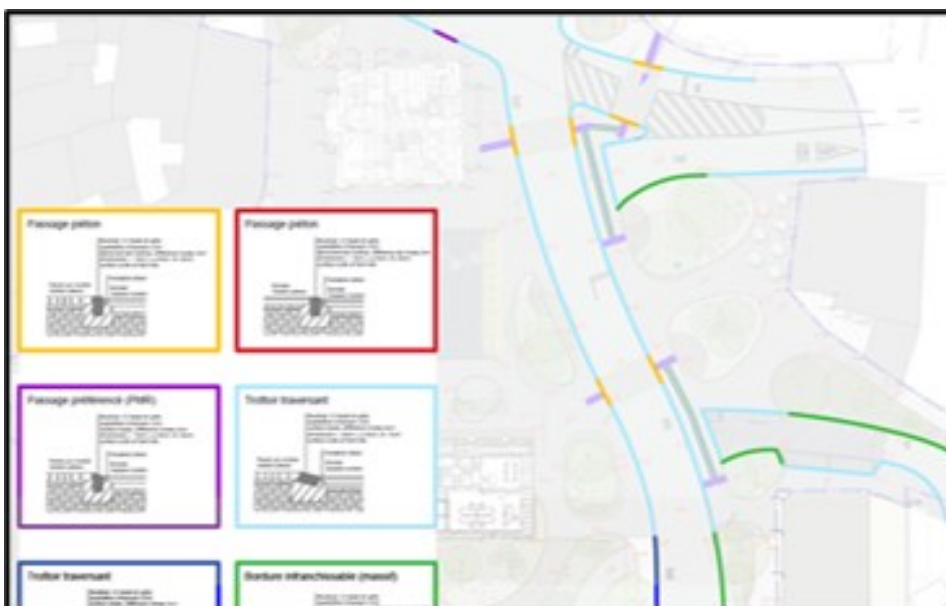
L'AVACAH a fait opposition principalement pour le sol au niveau du quai Igor Stravinsky, qui est en argilo-calcaire. Le club en fauteuil roulant de Lausanne et Morges avait testé des endroits similaires à Morges et considérait que ce revêtement n'était pas adapté. Dans la norme utilisée, VSS 640 075 Trafic piétonnier - Espace de circulation sans obstacles, ce revêtement est classé comme « partiellement accessible » pour des chemins secondaires ou des chemins principaux de parcs publics.



©AVACAH

## Exemple Parc des Jeunes-Rives Neuchâtel

Nous suggérons qu'une bande de 1.80m au minimum, située sur le bord nord (amont) du chemin, pourrait être réalisée en béton poreux. L'aspect non routier revendiqué par la commune serait conservé, la plus grande largeur du revêtement restant en stabilisé.



©citec

## Place du Marché Aigle

Séance de conciliation le 7 avril. Cette zone sera couverte de pavés jointoyés, la route sera à 30km/h et nous avons demandé l'ajout de champs d'éveil afin que les personnes malvoyantes puissent différencier les bordures pour les traversées.



©CFF SA

### Place de la Gare Lausanne

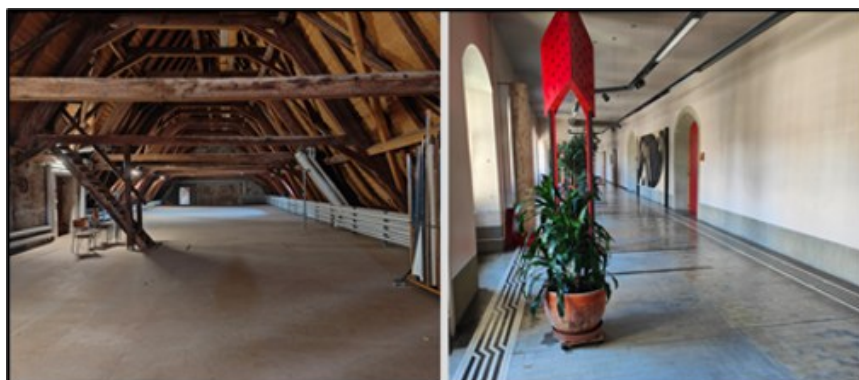
Une séance de conciliation a eu lieu le 31 mars; Mme Valérie Ginier du Centre suisse avait aussi reçu les plans à consulter afin qu'elle donne son avis. Il restait des questions de détail à régler, notamment la hauteur des bordures sur la place piétonne, entre les piétons et les voies de bus et entre les piétons et les cyclistes. Puis, les marquages des marches, les mains-courantes dans les escaliers-gradins sur la Place de la Gare, et les lignes de guidage jusqu'aux arrêts de bus depuis la Gare CFF. Ils ont plus ou moins des réponses positives à tout ; les détails sont pratiquement réglés.



### Gymnase de la Cité Lausanne

Projet de rénovation.  
L'AVACAH a été consultée très en amont pour les bâtiments Nord et ceux de la rue de la Mercerie.  
Bien que compliqué, car classé bâtiment historique, l'avant-projet prévoit l'ajout de plusieurs ascenseurs pour assurer l'accessibilité.

©Google Maps



©AVACAH



©Google

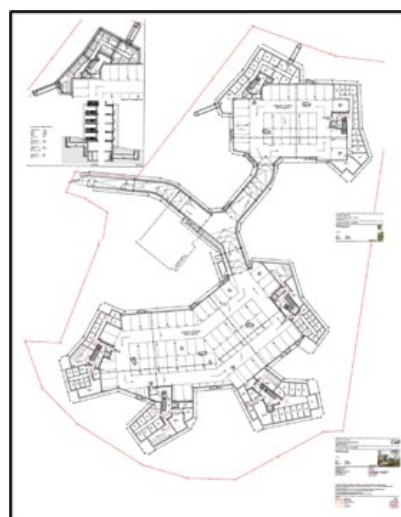


### Maison de montagne Bretaye

Rénovation : située au-dessus de Villars-sur-Ollon à 1'750m d'altitude, atteignable en train, comprend un restaurant et accueille des camps. Un monte-escalier devrait être installé dans une volée de l'escalier intérieur et un WC PMR ainsi qu'une chambre accessible devraient être créés.



©INTERVAL  
paysage Sàrl



©MAGIZAN SA

### Chemin Riant-Pré 50-52 Lausanne

Place de parking et accès extérieur: sur ce domaine, une ancienne ferme va être conservée et cinq immeubles vont être construits. Des parkings souterrains étaient prévus, mais selon le nouveau règlement du plan général d'affectation de Lausanne, des places de parking en sous-sol peuvent être faites, mais il n'y a plus le droit de dépasser des limites de l'immeuble construit, même pour des rampes d'accès. Ils ont le droit de créer cinq places « partagées » en surface pour un maximum de 15 minutes de stationnement, dont une sera une place adaptée visiteur traditionnelle. Une convention a été signée entre le maître d'ouvrage et l'AVACAH, où il est stipulé que deux parmi ces cinq places puissent être attribuées de manière permanente pour des résidents PMR possédant une carte de stationnement Handicapé.

**Piscine de Montchoisi Lausanne** Réunion sur place avec David Rodriguez, coordinateur en matière d'accessibilité universelle de la Ville de Lausanne ainsi qu'avec un responsable des piscines: une personne à mobilité réduite s'y baignait auparavant avec l'aide des gardiens, car ni les vestiaires ni la piscine (à vagues) ne sont accessibles. Il y a 1m entre le bord et l'eau.

Maintenant les gardiens ne peuvent/ veulent plus l'aider, et nous avons proposé d'étudier la pose d'un dispositif de mise à l'eau « Delphin », à voir si possible avec cette hauteur de bord.

D'autres aménagements seraient aussi nécessaires pour l'accès aux vestiaires et au bord du bassin.



# Visites de contrôle

Sur mandat de prestations avec le Canton, nous effectuons plusieurs contrôles après réalisation qui font l'objet d'un rapport succinct.



## Arrêts de bus à Lignerolle

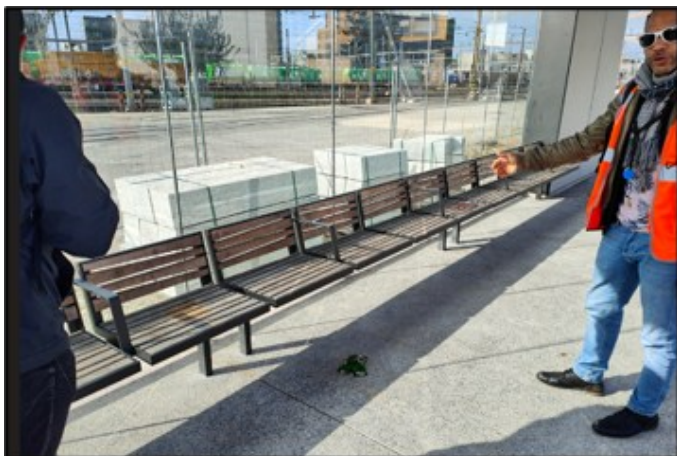
Deux arrêts de bus, qui n'ont ni bordures, ni quais. L'AVACAH a fait opposition à l'enquête publique pour la mise en place de deux abris en demandant des bordures à 22cm et une séance a eu lieu sur place avec le syndic et la DGMR - Direction générale de la mobilité et des routes. Le projet des arrêts de bus restera à l'enquête, puis une nouvelle enquête devrait être faite spécifiquement pour les quais.



## Arrêt de bus Place de Savoie Nyon

En 2024 étaient installés au centre-ville des arrêts avec des quais de bus avec guidage de traces, qui ne sont pas des bordures granit KSB (de l'allemand **Kasseler Sonderborde**), mais un système local en métal. Lors de tests, nous avons remarqué que la barre choisie était trop large, la porte du bus trop éloignée. Toutefois, ce système est proche d'une bordure KSB au niveau de la forme (coupes, encoches) et la Ville de Nyon devait faire un essai à un nouvel arrêt après avoir amélioré le profil.

Testé sur place, nous constatons que cela fonctionne.



## Arrêt tram Hôtel de Ville Renens

GAP - Groupe d'Accessibilité Piétonne: visite d'un arrêt modèle du futur tram, où la hauteur des bancs est correcte. Des barrières au bord du quai côté route (avec bordure KSB) peuvent être ôtées en cas de panne du tram, afin que l'arrêt soit desservi par des bus de remplacement.



### Arrêt de bus à Lussery-Villars

Hauteur des quais 22cm, bordures spéciales avec un profil arrondi. Champ d'éveil tactilo-visuel au sol pour signaler la porte avant du bus. Revêtement de sol bitumeux, bien adapté, aménagement très contrasté.

Zone d'attente : banc protégé des intempéries et parois en verre perceptibles par un marquage visuel.

©AVACAH



©Marino Trotta - Ville de Lausanne

### Inauguration le 4 avril du SEATRAC au Parc du Bourget à Vidy Lausanne

Lausanne devient la première ville de Suisse à proposer le SEATRAC Mover, un dispositif mobile permettant aux personnes à mobilité réduite et aux personnes âgées d'accéder au lac en toute autonomie. Grâce à une rampe mobile submersible et un siège motorisé, ce système garantit un accès facilité et inclusif à la baignade, en toute sécurité.

Le système SEATRAC fonctionne à l'énergie solaire, à l'aide d'une télécommande disponible dans une boîte fermée avec l'Eurokey. La cabine de change est également accessible avec l'Eurokey, [www.eurokey.ch](http://www.eurokey.ch).

Le système est très employé, mais nécessite une surveillance ponctuelle pour notamment le nettoyage de la cabine de change et pour parfois débarrasser les débris flottants qui peuvent s'agglutiner sur le rail de mise à l'eau.

### Signalétique à l'EPFL

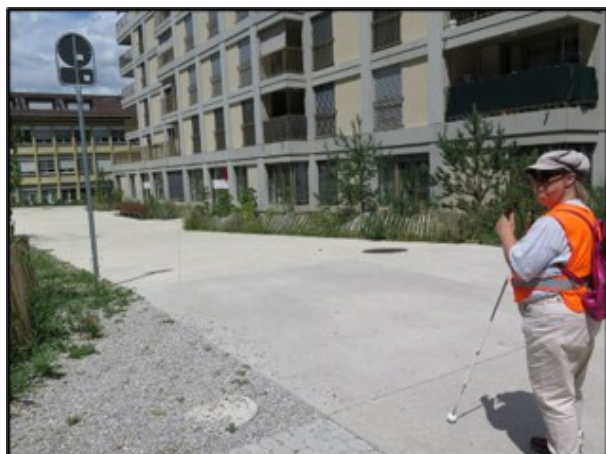
L'EPFL nous a demandé une analyse d'accessibilité et de la signalétique pour les bâtiments BS, CE, PH, IN, notamment pour des personnes malvoyantes.

Pascale Chauvet de l'AVACAH et Pierre Calore, membre du comité AVACAH et délégué suppléant de la FSA - Fédération suisse des aveugles et malvoyants - s'y sont rendus avec Magali Corpataux de la FSA.

Un rapport simple et pratique avec des références à la norme SIA 500 a été établi, à la grande satisfaction de l'EPFL.



©AVACAH



### Quartier des Plaines-du-Loup à Lausanne

Visite avec Rachel Nicolas, membre AVACAH, malvoyante et habitante du quartier, pour évaluer les difficultés et dangers rencontrés par les personnes handicapées de la vue.

#### Points relevés :

Manque de signalétique pour s'orienter dans le quartier.

Manque de marquage visuel contrasté dans des escaliers et différences de niveau.

Manque de mains-courantes et écriture trop petite indiquant les noms des sociétés.



### Musée MUMAPS, musée de la mécanique d'art et du patrimoine à Sainte-Croix

Visite faite par Pascale Chauvet, Frank Henry et Jean-Michel Péclard du bureau AVACAH et Jean-Luc Bouverat, membre AVACAH. Cet endroit est plus connu sous l'appellation « Musée des boîtes à musique ». L'entrée pour les personnes en fauteuil roulant se fait par une porte lourde, sans sonnette, derrière laquelle se trouve l'ascenseur. La place de parking adaptée est en dévers.

Le WC PMR manque de signalétique et le miroir est placé trop haut.

Toutes ces difficultés feront l'objet d'un rapport. Autrement, ce musée est bien adapté.



**Usine à Gaz de Nyon.** Visite des accès extérieurs avec Catherine Wüthrich et Mouna Abbad, membres du comité de l'AVACAH. Les graviers en couche épaisse sont impraticables en fauteuil roulant, ils collent sous les chaussures et sur les roues des fauteuils roulants, salissent et abiment les sols des bâtiments et bouchent les grilles d'évacuation des eaux de pluie ; ils nécessitent un entretien régulier. Nous avons demandé des cheminements légèrement surélevés en béton, facilement utilisables en fauteuil roulant.



### **Balade touristique Vignoble Cully**

Expertise demandée par l'association Lavaux Patrimoine mondial, qui assure la gestion du site "Lavaux, vignoble en terrasses", inscrit en 2007 sur la Liste du patrimoine mondial de l'UNESCO.

Jean-Louis Reymond, membre AVACAH et malvoyant, nous a accompagné pour vérifier l'accessibilité des visites publiques dans le vignoble de Cully.

#### Ex. points positifs :

Deux places de parking et bancs pour s'asseoir au point de départ, Place d'Armes.

Tables avec bancs abordables en fauteuil roulant à la terrasse viticole / fabrication suédoise HAGS, [www.hags.com](http://www.hags.com).

#### Ex. points négatifs :

Gravier non adapté au fauteuil roulant au point de départ.

WC PMR inexistant.

Quelques bordures et pentes impossibles à franchir seul.



### **Buvette du foot de Daillens**

Visite faite avec notre membre Veronica Sanchis.

#### Ex. points positifs

Rampe d'accès moins de 6% de pente.

Sol et seuils bien adaptés au fauteuil roulant.

WC PMR bien dimensionné.

#### Ex. points négatifs

Revêtement en gravier grossier impraticable en fauteuil roulant.

Place de parking PMR inexistante.

Nous avons demandé une place de parking PMR proche de l'entrée, avec un cheminement bien adapté jusqu'à la rampe.



**Marché  
Bô Noël  
Lausanne**

©AVACAH



Notre regretté membre, Jean-Jacques Favez, nous avait signalé plusieurs problèmes d'accessibilité, notamment l'aménagement de la Place des Pionnières :

- Copeaux en couche épaisse pratiquement généralisés à toutes les surfaces avec tables et bancs ou chaises pour consommation ;
- Accès à l'étage où se trouvent des chalets par plusieurs escaliers et une rampe complètement impraticable, voire dangereuse, pour les personnes concernées ;
- À Saint-François un beau chalet, mais dont l'étage semble inaccessible.

L'AVACAH ne voit pas les installations temporaires à l'enquête publique, et ne peut donc pas intervenir en amont. Le Service de l'économie délivre uniquement les autorisations et nous informe que les mesures d'accessibilité et de sécurité relèvent de la compétence de l'organisateur. Nous avons écrit à Bô Noël directement. Pour l'édition 2026, nous redemanderons les améliorations nécessaires.

## Sensibilisation



### Cours d'introduction Construction sans obstacles

L'AVACAH participe chaque année à ce cours de deux jours, organisé par notre organe faîtière « Architecture sans obstacles - Le centre spécialisé suisse » et dispensé dans les espaces du Musée Olympique.

Les bases les plus importantes de la construction sans obstacles sont transmises par le biais d'exposés, ateliers, exemples de cas et plans.



©AVACAH/ensemble des photos

# Groupes et Commissions



©AVACAH

## Loi sur la mobilité (LMob)

Trois séances avec le canton, où participent surtout des partis politiques, puis Pro Velo, le TCS et l'AVACAH. Les avis sont souvent divergents et contrariés par les choix proposés.

En effet, ils doivent tenir compte de passablement de besoins différents.

L'esprit de cette loi est de favoriser au maximum des parkings d'échange le plus loin possible des centres et de favoriser le transfert au transport public au plus proche des domiciles des gens, afin de limiter le transport individuel motorisé.

## Accessibilité des cheminements piétonniers du centre ville d'Aigle

Analyse des difficultés de déplacement en milieu urbain pour les personnes en situation de handicap physique et sensoriel dans une zone d'étude couvrant divers espaces de circulation au centre ville (routes, trottoirs, chemins piétonniers).



©AVACAH

Basé essentiellement sur la norme suisse VSS 640 075 et son annexe normative, elle identifie les déficiences actuelles en matière d'aménagements au regard des règles à respecter pour garantir la sécurité, l'orientation et la continuité des parcours. Les problématiques clés incluent l'accessibilité des traversées piétonnes, la délimitation tactile des espaces, la largeur des trottoirs, le mobilier urbain adapté et la conformité des arrêts de bus.